

# TRACEUR FEDERAL

## PRINCIPES DE FORMATION

Nouveau cursus de formation du traceur fédéral à compter de la saison 2024/2025 :

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR FEDERAL (TF)
PREROGATIVES	Désigné par le jury, l'organisateur ou par le coordonnateur du circuit, le traceur fédéral assure le traçage <b>des épreuves</b> de ski alpin de tous niveaux, inscrites au calendrier régional ou national, ainsi que les entraînements en respectant : <ul style="list-style-type: none"><li>- Les règlements</li><li>- La sécurité des coureurs</li></ul> <p>Pour le traçage des épreuves de vitesse il est préconisé d'avoir recours aux compétences d'un TFE (Traceur Fédéral Expert).</p>
PREREQUIS INSCRIPTION	Être licencié dans un club FFS, en conformité avec les règles de l'honorabilité et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son club auprès du comité.  Être âgé de <b>16 ans</b> à la date de validation du Brevet.  Avoir une bonne connaissance de l'organisation des épreuves alpines ainsi que des notions de traçage.
COMPETENCES CONNAISSANCES DEVELOPPEES	<ul style="list-style-type: none"><li>- Traçage des épreuves (entraînement et compétition).</li><li>- Règlements communs et spécifiques des disciplines.</li><li>- Sécurité des pistes d'entraînement et de compétition.</li><li>- Être capable de tenir un poste d'officiel (Juge de Compétition Alpin) sur une compétition FFS.</li></ul>
ORGANISATION EVALUATION	Le diplôme de Traceur Fédéral est obtenu <u>après avoir satisfait à</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 jours de formation sur le terrain (évaluation en contrôle continu et examen écrit) La qualité du traçage sera évaluée par un formateur qui validera le diplôme.</li><li>• La formation initiale ou la formation continue au diplôme de Juge de Compétition Alpin (évaluation sur examen en ligne).</li></ul> (Il peut être obtenu lors de sessions comités de ski, UF ou STAPS)
VALIDITE FORMATION CONTINUE	En fonction de l'évaluation donnée par le formateur, les diplômes de <u>Traceur Fédéral</u> et de <u>Juge de Compétition</u> seront enregistrés au fichier national des officiels à la demande du BTR.  <b>Le diplôme de Traceur Fédéral n'a pas de limite de validité dans le temps.</b> Il reste soumis à la vigilance des comités de ski en cas de non-pratique. La mise à niveau des connaissances techniques reste une démarche propre aux intéressés qui se concrétise par la visualisation à titre personnel ou lors de séances organisées par les BTR, de visuel mis à disposition par le Pôle Formation des Officiels sur la page « <a href="#">Officiels et Juges</a> » du site de la FFS, chapitre : [Formation continue] La validité du diplôme de Juge de compétition est de <b>5 ans</b> . Son maintien dans le temps est initié par les comités de ski

# TRACEUR FEDERAL EXPERT

## PRINCIPES DE FORMATION

INTITULE ABREVIATION	TRACEUR FEDERAL EXPERT <b>(TFE)</b>
PREROGATIVES	<p>Désigné par le jury, l'organisateur ou par le coordonnateur du circuit, le <b>traceur fédéral expert</b> assure le traçage <u>de toutes les épreuves</u> de ski alpin de tous niveaux, inscrites au calendrier régional ou national, ainsi que les entraînements en respectant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les règlements</li> <li>- La sécurité des coureurs</li> </ul>
PREREQUIS	<p>Être licencié dans un club FFS, être en conformité avec les règles de l'honorabilité et faire acte de candidature par l'intermédiaire de son comité de ski.</p> <p>Être titulaire du brevet de Traceur Fédéral (avoir validé les 2 modules)</p>
COMPETENCES CONNAISSANCES DEVELOPPEES	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Traçage et sensibilisation aux disciplines de vitesse (entraînement et compétition).</li> <li>- Règlements communs et spécifiques des disciplines.</li> <li>- Sécurité des pistes d'entraînement et de compétition.</li> </ul>
ORGANISATION EVALUATION	<p>Le diplôme de <b>Traceur Fédéral Expert</b> est obtenu à l'issue d'un stage en situation (camp vitesse, épreuve de SG ou DH) <b>organisé annuellement par la FFS sur 2 jours</b>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les traceurs auront l'occasion de tracer sur une piste homologuée vitesse. (Évaluation en contrôle continu et examen écrit)</li> <li>- Ils suivront une formation initiale ou continue de Délégué Technique (évaluation sur examen écrit)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Le stage sera organisé au niveau national (FFS)</b></p>
VALIDITE FORMATION CONTINUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Traceur Fédéral Expert</u></li> </ul> <p>Le diplôme de <u>Traceur Fédéral Expert</u> sera enregistré au fichier national des officiels.</p> <p>La mise à niveau des connaissances techniques reste une démarche propre aux intéressés qui se concrétise par la visualisation à titre personnel ou lors de séances organisées par les BTR, de visuel mis à disposition par le Pôle Formation des Officiels sur la page « <a href="#">Officiels et Juges</a> » du site de la FFS, chapitre : [Formation continue]</p> <p><b>La validité du diplôme de Traceur Fédéral Expert n'a pas de limite dans le temps.</b></p> <p>La validité du diplôme de Délégué Technique est de <b>3 ans</b>. Son maintien dans le temps est initié par les comités de ski</p>